

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2012

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 12 (jusqu'à 19h00) et 13 (à partir de 19h00)

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 5 décembre 2012

L'an deux mille douze, le lundi dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Gilles AUGER, Mme Fabienne BARBEY, M. Jean-François CLAUDE, M. Stéphane CREVON, M. Gilbert DOUCET (arrivée à 19h00 au début du point 1), M. Thierry HELIE, M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Marcelle LE BORGNE, Mme Denise LEPAYSANT, M. Jean LEPETIT, Mme Annick PERROT, M. Daniel SIMON, M. Paul LECERF.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Claude HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Gilbert LARSONNEUR, M. Auguste HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Thierry HELIE, M. Philippe LE BORGNE donne pouvoir à Mme Denise LEPAYSANT, Mme Marie-Claire LE GAL donne pouvoir à M. Gilles AUGER, M. Gilbert PELLETIER donne pouvoir à M. Jean LEPETIT.

ABSENT EXCUSÉ :

M. André BOULLIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. Paul LECERF est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 40.

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2012

Le compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2012 est lu et approuvé à la majorité (une abstention).

9) Travaux d'eaux pluviales - Sollicitation de subventions

Monsieur le MAIRE explique qu'il s'agit du dossier lié aux pollutions récurrentes dans l'anse du cul de Loup. Les réseaux sont à tel point vétustes qu'il y a une interconnexion entre les réseaux. Il y a donc une extrême urgence quant à la réfection de ces installations.

La commune de Saint-Vaast-la-Hougue, en groupement de commandes avec la communauté de communes du Val de Saire et le Syndicat d'eau de l'Anse du Cul de Loup, a décidé de réaliser des travaux sur les réseaux (assainissement, eaux pluviales et eau potable) pour résorber les pollutions marines.

Ces travaux seront réalisés rue Auguste Varette, rue des Scieries, rue d'Isamberville, Chasse des Amours et dans le secteur de la Gallouette.

Le montant estimatif des travaux pour la commune de Saint-Vaast-la-Hougue concernant les réseaux d'eaux pluviales s'élèvent à 650 000 € HT.

Le plan de financement se construit comme suit :

- **DEPENSES =**
 - Coût estimatif des travaux : 650 000 euros
- **RECETTES =**
 - Subvention de l'agence de l'eau : 260 000 euros
 - Financement de la commune : 390 000 euros

Afin de pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions ou participations financières auprès des partenaires financiers habituels, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement proposé
- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux rue Auguste Varette, rue des Scieries, rue d'Isamberville, Chasse des Amours et dans le secteur de la Gallouette.
- **Donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

C- AFFAIRES PORTUAIRES

10) Création d'un budget annexe - SPIC : centre logistique de débarque

a) Création du SPIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de créer, suite à la création de la SPL, un budget annexe - SPIC assujetti à la TVA, intitulé « Centre logistique de débarque » distinct du budget communal avec effet au 1^{er} janvier 2013.
- **Sollicite** l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la commune pour ce budget auprès des Services Fiscaux.+ Assujettissement TVA
- **Donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

b) Vote du budget annexe

Vu la présentation du Budget annexe primitif 2013 du « Centre logistique de débarque »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget annexe primitif 2013 du « Centre logistique de débarque », comme suit :
 - Section de fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 33 300 € et les recettes à 33 300 €.
 - Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 17 200 €, et les recettes s'élèvent à 3 500 € avec 13 700 € de virement de la section de fonctionnement.

11) Signature de la convention financière de clôture du port

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière de clôture du port de Saint-Vaast-la-Hougue avec le conseil général suite à la fin de la concession en date du 31 mai 2012.

12) Reversement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière du SPIC à la commune

Dans le cadre de la fin et de la régularisation du SPIC du port, il est nécessaire de reverser les taxes professionnelles et les taxes foncières du SPIC vers le budget communal.

Vu la délibération n°2012/072 du 29 juin 2012 relative au reversement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière du SPIC à la commune qui a déjà permis un premier versement de 48 388 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser un deuxième transfert d'un montant de 73 260 € (années 2007 et 2009) et ce, par l'émission de quatre titres comme précisés ci-dessous :
 - 25 843 €
 - 11 117 €
 - 25 381 €
 - 10 919 €
- **donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

13) Ouvertures de crédit

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise**, pour matérialiser la plupart des écritures de fin d'exercice et de clôture du port, les ouvertures de crédits présentées dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			BP 2012	RECETTES			BP 2012
181	TRANSFERT AFFECTATION INITIALE*		2 131 134.96 €	2121	TRANFERT BIENS SUITE 181		2 131 134.96 €
1312	TRANSFERT SUBVENTIONS		2 249 802.74 €	2188-040	CESSION NEGOCIE DIRES D EXPERTS		31 516.46 €
1641-040	TRANSFERT EMPRUNTS		1 325 357.02 €				
15722-040	TRANSFERT PROVISIONS		120 000.00 €	2153-040	Transfert de biens en fin de concession c/213 ET c/215 AU CG		4 239 181.86 €
1582-040	TRANSFERT PROVISIONS		1.00 €				
2313-041	TRANSFERT ETUDE CLD		6 100.00 €	2031-041	TRANSFERT ETUDE CLD		6 100.00 €
				021	VRT DE SECTION A SECTION		-15 000.00 €
				28181-040	DAM		-1 500.00 €
TOTAL DEPENSES			5 832 395.72 €	TOTAL RECETTES			0.00 €
							6 391 433.28 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			BP 2012	RECETTES			BP 2012
602221	CARBURANTS		-30 000.00 €				
602212	CARBURANTS		-90 000.00 €	7718	Recettes exceptionnelles gestion		527 521.10 €
6413	SALAIRES		-20 000.00 €				
6451	CHARGES		-9 000.00 €				
6815	PROV CLIENTS DOUTEUX		29 000.00 €				
023	VRT DE SECTION A SECTION		-15 000.00 €	775	CESSION NEGOCIE DIRES D EXPERTS		31 516.46 €

6811-042	DAM	-1 500.00 €		778	TRANSFERT SUBVENTIONS	2 249 802.74 €
6718	PAIEMENT PROVISIONS	120 000.00 €		778-042	TRANSFERT EMPRUNTS	1 325 357.02 €
675-042	CESSION NEGOCIE DRES D EXPERTS	31 516.46 €		7815-042	TRANSFERT PROVISIONS	1.00 €
675-042	Transfert de biens en fin de concession c/213 ET c/215 AU CG	4 239 181.86 €		7815-042	TRANSFERT PROVISIONS	120 000.00 €
TOTAL DEPENSES		4 254 198.32 €		TOTAL RECETTES	0.00 €	4 254 198.32 €
		10 086 594.04€				10 645 631.60€

14) Amortissements complémentaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'état des amortissements complémentaires ci-dessous :

BP 2012
NA= Non
Amortissable

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE PROCEDURE D'AMORTISSEMENTS PAR COMPOSANTS

désignation des biens	année	valeur d'origine	valeur d'amortissement	Durée	amort. Comp 2012	amort. 31/05/12	amort. cumulé	valeur nette comptable
2131. Centre de débarque	2010	1 850.00	925.00 925.00	30	4.00	88.00	92.00 -	833.00 925.00
2131. Centre de débarque	2011	54 348.6	27 174.30 27 174.30	30	-	2 265.00	2 265.00	24 909.30 27 174.30
SOUS TOTAL CPTE 2131		56 198.60	56 198.60		4.00	2 353.0	2 357.0	53 841.60
2138. Batiment centre de débarque	21011	153 069.62	76 534.81 76 534.81	30	1 488.00	1 063.00	2 551.00	73 983.81 76 534.81
SOUS TOTAL CPTE 2138		153 069.62	153 069.62		1 488.00	1 063.00	2 551.00	150 518.62

AMORTISSEMENTS	BP201
amortissements 2813 040	0.00 4.00 €
amortissements 2813 040	0.00 1 488.00 €
amortissements 6811 042	0.00 1 492.00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

15) Admissions de créances en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que Monsieur le Trésorier nous informe, par courriers des 23 octobre 2012 et 26 novembre 2012, qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certains dossiers en raison de la carence des débiteurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des créances suivantes, selon les listes ci-annexées :
 - 677,41 Euros,
 - 2 597,00 Euros,

L'article 654 est doté des sommes suffisantes au règlement de ces deux dossiers.

16) Provisions de créance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la provision la créance à l'encontre de Mr Hautemanière Samuel à hauteur de 41 102,99 €, sachant que le débiteur est en redressement judiciaire, ainsi que l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant de 41 102,99 €.

17) Provisions pour clients douteux

M. Gilbert DOUCET précise que depuis le 1er juin 2012 le port ne fait plus de crédits sur les carburants. De fait, les professionnels de la pêche doivent régler leurs factures de combustible dans le mois suivant l'achat.

Il convient d'effectuer une provision visant à prévenir et garantir les droits de la commune, lors de la réintégration du budget port au sein du budget général de la commune. La provision complémentaire proposée est de 26 710,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la « provision pour clients douteux », ainsi que l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant de 26 710,40 €

18) Reprises sur provisions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la reprise sur provision pour 0,29 € du compte 1582 – provision pour charge, le risque ayant disparu ; ainsi que l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire au compte 1582 et un titre d'ordre budgétaire au compte 7815 pour 0,29 €.

D- RESSOURCES HUMAINES

19) Créations de postes pour l'année 2013

Comme chaque année, il s'agit d'ouvrir des postes pour les besoins occasionnels et saisonniers de la commune, ainsi que des CAE et emplois d'avenir pour les renforts des équipes techniques, administratives et d'accueil touristique sur le site de la Hougue.

Ces emplois peuvent permettre également de pourvoir rapidement au remplacement d'un agent absent (accident, maladie...). Je vous rappelle que pour chaque absence (même de courte durée) il faut actionner un contrat.

Il convient en outre de préciser que les contrats CAE sont de 6 mois à raison de 20 heures par semaine.

Le dispositif des emplois d'avenir est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012. Destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, issus des zones défavorisées, ces emplois aidés sont subventionnés en grande partie par l'État, ils peuvent être proposés pour une durée de trois ans.

Monsieur le MAIRE, suite à l'interpellation de M. Gilbert LARSONNEUR qui pense qu'il s'agit d'abus social, explique le bien-fondé et l'utilité de ces contrats. Il s'agit en effet de remettre des salariés sortis du système de l'emploi sur le marché du travail. En outre, l'indice de satisfaction de la part, non seulement de ces personnels, mais encore de la population (commerçants artisans...) est très important.

Un débat s'engage où il est fait état par M. Stéphane CREVON d'une quasi-unanimité quant à l'utilité de ces contrats, M. Thierry HELIE précisant quant à lui qu'il s'agit ici de la fonction redistributrice de l'impôt, de l'investissement social qui existe en France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre, deux abstentions dont une par pouvoir) :

- **décide** de créer pour l'année 2013 (sur le Budget 2013) :
 - 25 postes pour besoins occasionnels, à 35 heures hebdomadaires maximum
 - 20 postes pour besoins saisonniers, à 35 heures hebdomadaires maximum,
 - 25 emplois CAE (dont 3 emplois pour la Hougue et environ 5 emplois pour les services techniques).
 - Technique : 10 personnes (soit 20 contrats pour l'année)
 - Administratif : 1 personne (soit 2 contrats pour l'année)
 - Accueil touristique sur le site de la Hougue : 3 personnes (soit 3 contrats)
 - 2 emplois d'avenir

Ces emplois seront rémunérés sur l'indice de base et ne seront pourvus que s'il y a besoin.